



Circulaire 9246

du 30/04/2024

Appel à candidatures de membres du Jury chargés de délivrer le Certificat d'Aptitudes pédagogiques (Jury CAP), en qualité d'évaluateurs.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	Circulaire informative
Validité	À partir du 30/04/2024
Documents à renvoyer	Oui, pour le 31/05/2024

Information succincte	Appel aux candidats membres évaluateurs au sein du Jury délivrant le Certificat d'aptitudes pédagogiques (Jury CAP)
-----------------------	---

Mots-clés	Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) Jury CAP
-----------	---

<u>Remarque</u>	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires
-----------------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire	Centres d'Auto-Formation
	Primaire ordinaire	Centres de Technologie Avancée (CTA)
	Secondaire ordinaire	
Ens. officiel subventionné	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres techniques
Ens. libre subventionné	Maternel spécialisé	Ecoles supérieures des Arts
Libre confessionnel	Primaire spécialisé	Hauts Ecoles
Libre non confessionnel	Secondaire spécialisé	
	Secondaire artistique à horaire réduit	
	Promotion sociale secondaire	
	Promotion sociale secondaire en alternance	
	Promotion sociale supérieur	

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR)
Monsieur Etienne GILLIARD
Directeur général / Président du Jury délivrant le CAP

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
FABRY Johan	Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) Cellule Jury CAP	02/213.59.10 - 02/413.26.34 jurycap@cfwb.be
LOUREAU Amélie		



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement

**Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement
tout au long de la vie et de la Recherche scientifique**

**Appel à candidatures de membres du
Jury chargés de délivrer le Certificat
d'Aptitudes pédagogiques (Jury CAP),
en qualité d'évaluateurs.**

Madame,
Monsieur,

La Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) lance un appel à candidatures en vue du recrutement de membres du Jury CAP, en qualité d'évaluateurs.

Les candidats doivent faire partie ou avoir fait partie (actifs définitifs, en disponibilité pour convenances personnelles précédant la retraite ou retraités depuis moins de quatre ans) du personnel directeur ou enseignant d'un établissement organisé ou subventionné par la Communauté française ou du personnel du Service général de l'Inspection, disposer d'une ancienneté de fonction de minimum quinze ans et d'un titre pédagogique reconnu.

Les conditions d'admissibilité ainsi que les modalités d'introduction des candidatures sont précisées dans la présente circulaire.

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur candidature par courriel pour le 31 mai 2024 à l'adresse jurycap@cfwb.be .

Je vous remercie de veiller à la communication de la présente aux membres du personnel relevant de votre autorité.

Etienne GILLIARD,

Directeur général



Appel à candidatures de membres du Jury chargés de délivrer le Certificat d'Aptitudes pédagogiques (Jury CAP), en qualité d'évaluateurs.

Contexte de la fonction :

L'article 16, §3 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française prévoit qu'un titre de capacité pour exercer une fonction de membre du personnel enseignant se compose de 2 à 3 parties à savoir :

- une composante disciplinaire et/ou une composante d'expérience utile reconnue par la Fédération Wallonie- Bruxelles ;
- une composante pédagogique (par exemple, CAP ou agrégation).

Deux filières permettent l'obtention du CAP :

- la formation dispensée par l'enseignement supérieur de promotion sociale ;
- le Jury organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles¹ (Jury CAP) : aucun cours préparatoire n'est dispensé, contrairement à la formation organisée par l'enseignement supérieur de promotion sociale. Le Jury s'adresse donc à des candidats autodidactes.

Le décret du 11 avril 2014 précité a étendu considérablement les effets professionnels du CAP.

Le CAP constitue, lorsqu'il est complété d'un titre disciplinaire, un titre de capacité pour l'exercice d'une fonction de membre du personnel enseignant de cours généraux, techniques ou de pratique professionnelle de l'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale.

Il peut également être utile pour certaines fonctions de l'enseignement fondamental.

La Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) lance un appel à candidatures afin de recruter plusieurs membres évaluateurs du Jury CAP. Les candidatures non directement retenues seront versées dans une réserve de recrutement.

¹ Voir chapitre VIII du décret du 20 juillet 2007 portant diverses mesures en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur, de culture et d'éducation permanente

À partir de la session 2024/2025, les candidats au Jury CAP seront soumis à :

- 1) une épreuve écrite éliminatoire portant sur la capacité rédactionnelle en langue française ;
- 2) une épreuve écrite éliminatoire portant sur les connaissances en psychologie, pédagogie, méthodologie et pratique de l'enseignement et sur l'organisation du système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- 3) une épreuve « leçon » en situation réelle de classe, suivie d'un entretien réflexif.

Contenu de la fonction :

Le membre de Jury évaluateur sera invité à participer, selon ses disponibilités préalablement communiquées, à la surveillance des épreuves écrites, à la correction de l'épreuve écrite de langue française, à la tenue des épreuves « leçon », aux éventuelles réunions de travail ainsi qu'aux deux séances annuelles de délibérations.

Conditions d'admissibilité à la désignation de membre du Jury (évaluateur) :

- Faire partie ou avoir fait partie (actif définitif, en disponibilité pour convenances personnelles précédant la retraite ou retraité depuis moins de quatre ans) du personnel directeur ou enseignant d'un établissement organisé ou subventionné par la Communauté française ou du personnel du Service général de l'Inspection² ;
- Comptabiliser une ancienneté de fonction dans l'enseignement organisé ou subventionné de minimum quinze ans ;
- Être porteur d'un titre pédagogique reconnu (instituteur, AESI, AESS, CAP, CAPAES, DAP, CAPE, CNTM, master à finalité didactique) ;
- Être disponible ou pouvoir se libérer au minimum un jour par semaine (en moyenne) durant les périodes d'évaluation prévues (généralement de novembre à mai) ;
- Être en mesure de se déplacer de manière autonome sur au minimum deux zones géographiques³ du territoire couvert par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Atouts :

- Motivation à travailler avec divers acteurs de l'enseignement issus de tous les domaines et réseaux d'enseignement ;
- Sens du service public ;
- Aptitude à partager le travail et à collaborer avec d'autres personnes ;
- Aisance relationnelle ;
- Rigueur dans le travail, ponctualité, disponibilité et organisation efficace des tâches ;
- Faire preuve d'une expérience professionnelle en relation avec le contenu des épreuves.

² Pour les Inspecteurs en fonction, il s'agit d'une déclaration d'intérêt. La décision de participation relèvera également de la hiérarchie du service général de l'Inspection via un ordre de mission.

³ Province du Brabant wallon – Bruxelles capitale – Province de Hainaut (Mons-Centre et Charleroi-Hainaut sud) – Province de Hainaut (occidentale) - Province de Liège – Province du Luxembourg – Province de Namur

Atouts supplémentaires :

- Expérience dans l'enseignement qualifiant (fonction exercée en CT et/ou PP) ;
- Expérience dans l'enseignement de promotion sociale ou en Haute École ;
- Expérience dans l'enseignement spécialisé ;
- Expérience en qualité d'Inspecteur de l'enseignement.

Défraiements :

Le membre de Jury évaluateur appelé à se déplacer reçoit l'indemnité réglementaire pour frais de parcours et de séjour.

Il reçoit en outre une allocation pour correction des épreuves écrites et correction de rapports d'évaluation fixées par le législateur.

Modalités d'introduction des candidatures :

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur candidature par courriel pour le 31 mai 2024 à l'adresse jurycap@cfwb.be avec la référence suivante : "réserve de recrutement Jury CAP".

Le candidat communiquera :

- ses coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, téléphone, courriel) ;
- ses motivations à intégrer le Jury CAP ;
- un curriculum vitae mentionnant son parcours professionnel chronologique, son (ses) titre(s) disciplinaire(s), son titre pédagogique ainsi que la (les) fonction(s) exercée(s) ou l'ayant été dans l'enseignement ;
- les zones géographiques (au minimum 2) qu'il est en mesure de couvrir en cas de recrutement.

Les candidatures seront collectées par le secrétariat du jury. Ce dernier pourra contacter personnellement les candidats afin d'obtenir un complément d'informations si nécessaire.

Les candidats évaluateurs retenus seront sélectionnés et contactés au fur et à mesure des besoins (domaines disciplinaires, expériences, secteurs de l'enseignement qualifiant, zones géographiques) du Jury CAP.

La réserve de recrutement valable trois ans à dater de cet appel et éventuellement reconductible en cas de nécessité.



Personnes à contacter

➤ Direction de l'Enseignement supérieur / Secrétariat du Jury CAP

Toute personne qui souhaite prendre contact avec l'Administration au sujet du présent appel peut s'adresser aux personnes suivantes :

Secrétariat du Jury CAP :

Identité	Coordonnées	
Johan FABRY	jurycap@cfwb.be	02/213.59.10 02/413.26.34
Amélie LOUREAU	jurycap@cfwb.be	02/690 83 19

Site : <https://jurys.cfwb.be/jury-cap/>